



Congés CDI et Alternant

Par Emdeight

Bonjour.

Besoin d'un renseignement.

Je travaille pour une société depuis maintenant 8 ans.

Nous sommes en tout 3 en CDI + ma responsable et une alternante depuis 1 an.

Ma collègue vient de nous annoncer sa grossesse. Nous allons donc nous retrouver 2 en CDI, ma responsable et l'alternante.

Ma responsable nous demande pendant le congés mat que : seule 1 personne parte à la fois en congés à la fois et il faut prendre en cours l'ecole de l'alternante (2 semaines en entreprise, 1 semaine en cours). Sur 5 jours fériés en 2023, 3 semaines de ses cours tombent sur des jours fériés. ce qui nous empêche de prendre 4j et avoir 8j de congés. Sachant que nous devons nous partager les jours fériés restant.

J'ai besoin de savoir si elle a le droit de nous imposer ça ?

Merci beaucoup

Par morobar

Bonjour,

La fixation des dates de congés payés, l'ordre des départs, l'organisation, est une prérogative de l'employeur
code du travail L3141-16

Par dokonate95

Le solde des congés payés à l'issue du contrat d'apprentissage présente l'avantage d'évaluer l'indemnité sur la base de la rémunération de l'apprentissage et de bénéficier d'un régime social favorable. Cette pratique peut peser sur la motivation du nouvel embauché et posera la question de l'indemnisation des congés à prendre à moyen terme.

[url=https://www.legalin.fr/]annonce legale sarl[/url]